

## MAROC

*B.O.R.M.* du n° 3452 (2 janvier 1979) au n° 3514 (5 mars 1980)

### ACCORDS ET CONVENTIONS (Cf. LISTE DES ACCORDS).

#### ADMINISTRATION.

##### A. - ADMINISTRATION CENTRALE (cf. également DÉFENSE NATIONALE ET FONCTION PUBLIQUE).

- Décret n° 2-79-298 du 27 juin 1979 fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'énergie et des mines. *B.O.R.M.* (3481), 18/07/79 : 470.

L'administration centrale du ministère comprend le secrétariat général, l'inspection, la direction de l'énergie, la direction des mines, la direction de la géologie, la division de la formation et de la coopération, la division administrative.

- Décret n° 2-79-299 du 27 juillet 1979 relatif aux attributions et à l'organisation du ministère du travail et de la formation professionnelle. *B.O.R.M.* (3480), 11/7/79 : 462.

Le texte porte une refonte du ministère du travail et détaille les attributions du secrétariat du travail, de la direction du travail, de la direction de la formation professionnelle, de la division des affaires générales, de l'inspection administrative et enfin du service du programme spécial de formation.

- Décret n° 2-79-26 du 18 août 1979 relatif à l'organisation et aux attributions du ministère du tourisme. *B.O.R.M.* (3490), 19/9/79 : 558.

L'administration centrale comprend : le secrétariat général, l'inspection, la division des aménagements et des équipements, la direction des investissements, la division des études et de la programmation, la division des entreprises et activités touristiques, la division de la promotion et des relations internationales, la division de la formation professionnelle et des cadres, la division administrative et financière.

- Dahir n° 1-79-175 du 14 septembre 1979 portant promulgation de la loi n° 12-79 relative à la cour des comptes. *B.O.R.M.* (3490 bis), 20/9/79 : 564.

La loi porte refonte de la Cour des comptes. Elle abroge notamment le Dahir n° 1-59-270 du 14 avril 1960 instituant la commission nationale des comptes.

- Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3490 bis du 20 septembre 1979. *B.O.R.M.* (3494), 17/10/79 : 711.

## B. - ADMINISTRATION LOCALE ET RÉGIONALE.

### 1) Organisation administrative du territoire.

- Décret n° 2-79-123 du 1<sup>er</sup> janvier 1979 modifiant les articles 1 et 2 du dahir n° 1-59-351 du 2 décembre 1959 relatif à la division administrative du Royaume. *B.O.R.M.* (3465), 28/3/79 : 173.

Le décret divise le Royaume en 35 provinces et deux préfectures ainsi qu'en « communes urbaines et rurales ».

- Décret n° 2-79-408 du 2 août 1979 modifiant et complétant le tableau annexé au dahir n° 1-71-77 du 16 juin 1971 portant création des régions. *B.O.R.M.* (3486), 22/8/79 : 493.

- Décret n° 2-79-430 du 14 août 1979 modifiant et complétant les articles 1 et 2 du dahir n° 1-59-351 du 2 décembre 1959 relatif à la division administrative du Royaume. *B.O.R.M.* (3485), 15/8/79 : 489.

Le décret n° 2-79-430 du 14 août 1979, *B.O.R.M.* n° 3485 p. 489 était déjà venu modifier la division administrative du Royaume. Le nouveau décret ajoute une province, celle d'Oued Ed-Dahab.

### 2) Collectivités locales.

- Décret n° 2-79-659 du 20 août 1979 modifiant et complétant le décret n° 2-73-416 du 14 août 1973 créant et énumérant les cercles, caïdats et les communes urbaines et rurales du Royaume et indiquant le nombre de conseillers à élire dans chaque commune. *B.O.R.M.* (3502), 12/12/79 : 898.

- Dahir n° 1-79-223 du 8 novembre 1979 portant promulgation de la loi n° 14-79 relative à l'établissement des listes électorales communales dans la province de Oued Ed-Dahab. *B.O.R.M.* (3499), 21/11/79 : 846.

## C. - FONCTION PUBLIQUE.

- Décret n° 2-79-361 du 20 juillet 1979 Modifiant le décret n° 2-58-1381 du 27 novembre 1958 fixant les conditions d'attribution des prestations familiales aux fonctionnaires, personnels militaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics. *B.O.R.M.* (3485), 15/8/79 : 481.

- Décret n° 2-79-379 du 3 août 1979 modifiant et complétant le décret n° 2-72-046 du 24 janvier 1972 portant réforme de l'Ecole marocaine d'administration. *B.O.R.M.* (3484), 8/8/79 : 487.

## AGRICULTURE.

- Dahir n° 1-79-305 du 8 novembre 1979 portant promulgation de la loi n° 17-19 modifiant l'article 5 du dahir portant loi n° 1-72-277 du 29 décembre 1972 relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat. *B.O.R.M.* (3500), 28/11/79 : 871.

**CONSTITUTION.****A. - CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS (cf. également JUSTICE).**

- Décret n° 2-79-103 du 7 mars 1979 relatif à la réunion en session extraordinaire, de la chambre des représentants. *B.O.R.M.* (3462), 7/3/79 : 134.

- Décret n° 2-79-108 du 12 mars 1979 portant clôture de la session extraordinaire de la chambre des représentants. *BORM* (3463), 14/3/79 : 142.

- Dahir n° 1-79-74 du 19 mars 1979 portant création d'un conseil ad hoc auprès de Sa Majesté le Roi. *BORM* (3464), 21/3/79 : 159.

Ce conseil est créé auprès du roi pour l'assister « dans la détermination et la conduite de la politique en matière de sauvegarde et de défense de l'intégrité de notre Sahara ».

- Décret n° 2-79-462 du 20 août 1979 relatif à la réunion, en session extraordinaire de la chambre des représentants. *BORM* (3486), 22/8/79 : 494.

- Décret n° 2-79-494 du 30 août 1979 portant clôture de la session extraordinaire de la chambre des représentants. *BORM* (3488), 5/9/79 : 506.

- Dahir n° 1-79-303 du 8 novembre 1979 portant promulgation de la loi organique n° 16-79 modifiant et complétant l'article premier du dahir n° 1-77-177 du 9 mai 1977 portant loi organique relative à la composition et à l'élection de la chambre des représentants. *BORM* (3499), 21/1/79 : 845.

La modification prévoit (art. 1<sup>er</sup>) que « la chambre des représentants se compose de 267 membres dont 178 élus au suffrage universel direct et 49 élus par un collège composé des conseillers communaux.

**B. - POUVOIR ROYAL (cf. également JUSTICE) - CONSEIL AD HOC.**

- Dahir n° 1-79-76 du 19 mars 1979 portant nomination des membres du conseil ad hoc créé auprès de Sa majesté le Roi. *BORM* (3464), 21/3/79 : 160.

Ces membres représentent les formations suivantes : Rassemblement national des Indépendants, parti de l'Istiqlal, Mouvement populaire, Union socialiste des forces populaires, Parti du Progrès et du socialisme, Mouvement populaire démocratique et constitutionnel.

Ce regroupement autour du Roi constitue une sorte d'« Union sacrée » des diverses tendances politiques marocaines à la suite de la guerre du Sahara.

**DÉFENSE NATIONALE.**

- Dahir n° 1-79-78 du 29 mars 1979 portant délégation de pouvoir en matière d'administration de la défense nationale. *BORM* (3466), 4/6/79 : 188.

Le Dahir délègue au premier ministre, M<sup>e</sup> Maâti Bouabid le pouvoir de prendre les actes, décisions et arrêtés qui relèvent de la compétence du ministre de la défense nationale.

- Décret n° 2-79-569 du 21 décembre 1979 fixant l'importance et la composition du contingent des appelés au service militaire pour l'année 1980, ainsi que la date d'appel. *BORM* (3504), 26/12/79 : 918.

**ECONOMIE ET FINANCES.**

- Décret-loi rectificatif de la loi de finances pour l'année 1979 n° 2-79-335 du 29 juin 1979. *BORM* (3478bis), 30/6/79 : 446.
- Dahir n° 1-78-980 du 30 décembre 1978 portant promulgation de la loi de finances pour l'année 1979 n° 15-78. *BORM* (3452bis), 2/1/79 : 1365.
- Dahir n° 1-79-413 du 31 décembre 1979 portant promulgation de la loi de finances pour l'année 1980. *BORM* (3504bis), 31/12/79 : 936.

**ELECTIONS**

(cf. **CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, COLLECTIVITÉS LOCALES**).

**COMMERCE ET INDUSTRIE.**

- Dahir n° 1-79-225 du 8 novembre 1979 portant promulgation de la loi n° 10-78 modifiant le dahir portant loi n° 1-77-42 du 28 janvier 1977 formant statut des chambres de commerce et d'industrie. *BORM* (3500), 28/11/79 : 870.

**ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**

(cf. également **VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE**).

*a) Enseignement secondaire.*

- Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 182-79 du 1<sup>er</sup> février 1979 portant réorganisation du baccalauréat de l'enseignement du second degré. *BORM* (3464), 21/3/79 : 160.

*b) Enseignement supérieur.*

- Décret n° 2-79-90 du 19 février 1979 complétant et modifiant le décret n° 2-74-589 du 2 septembre 1974 relatif aux taux et aux modalités de paiement des bourses et frais de scolarité dans l'enseignement supérieur. *BORM* (3460), 21/2/79 : 115.
- Dahir n° 1-78-884 du 19 mars 1979 portant promulgation de la loi n° 5-78 complétant le dahir portant loi n° 1-75-398 du 16 octobre 1975 portant création des universités. *BORM* (3467), 11/4/79 : 205.
- Arrêté du secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique n° 393-79 du 26 mars 1979 portant équivalence de diplôme. *BORM* (3469), 25/4/79 : 261.
- Décret n° 2-79-143 du 18 avril 1979 complétant le décret n° 2-75-662 du 17 octobre 1975 portant création des établissements universitaires et des cités universitaires. *BORM* (3468), 18/4/79 : 228.
- Décret n° 2-79-148 du 18 avril 1979 fixant les conditions d'accès aux facultés de médecine et de pharmacie. *BORM* (3468), 18/4/79 : 228.

- Arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres et du ministre de la santé publique n° 435-79 du 21 avril 1979 fixant les conditions d'inscription au concours d'accès aux facultés de médecine et de pharmacie. *BORM* (3469), 25/4/79 : 260.

- Arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres et du ministre de la santé publique n° 436-79 du 21 avril 1979 fixant les modalités d'organisation du concours d'accès aux facultés de médecine et de pharmacie. *BORM* (3469), 25/4/79 : 260.

- Arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres et du ministre de la santé publique n° 437-79 du 21 avril 1979 fixant, pour l'année universitaire 1979-1980, la date du déroulement du concours d'accès aux facultés de médecine et de pharmacie ainsi que le nombre de places mises en compétition. *BORM* (3469), 25/4/79 : 260.

- Arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la formation des cadres n° 1007-79 du 14 septembre 1979 déterminant certaines équivalences de diplômes. *BORM* (3490), 19/9/79 : 557.

- Décret n° 2-79-579 du 19 novembre 1979 modifiant le décret n° 2-75-671 du 17 octobre 1975 fixant le régime indemnitaire du personnel enseignant chercheur des établissements de formation des cadres supérieurs. *BORM* (3499), 21/11/79 : 857.

## ETAT CIVIL.

- Dahir n° 1-78-859 du 19 mars 1979 portant promulgation de la loi n° 3-78 modifiant le dahir du 4 septembre 1915 relatif à l'état civil. *BORM* (3487), 11/4/79 : 205.

## GOUVERNEMENT.

- Dahir n° 1-79-77 du 29 mars 1979 portant nomination des membres du gouvernement. *BORM* (3466), 4/6/79 : 187 (voir Doc.).

## INVESTISSEMENTS.

- Arrêté du premier ministre n° 3-2-79 du 20 janvier 1979 autorisant la création d'une chaîne de montage de véhicules utilitaires de marque Peugeot. *BORM* (3463), 14/3/79 : 149.

## JUSTICE.

### A. - JUSTICE CONSTITUTIONNELLE - COUR SUPRÊME.

- Dahir n° 1-78-9 du 27 mars 1979 portant nomination de M. Abdessadak Rabiah, en qualité de membre de la chambre constitutionnelle de la cour suprême. *BORM* (3465), 28/3/79 : 172.

- Dahir n° 1-78-10 du 27 mars 1979 portant nomination de M. Maxime Azoulay, en qualité de membre de la chambre constitutionnelle de la cour suprême. *BORM* (3465), 28/3/79 : 172.
- Dahir n° 1-78-11 du 27 mars 1979 portant nomination de M. Mohamed El Ouadghiri, en qualité de membre de la chambre constitutionnelle de la Cour suprême. *BORM* (3465), 28/3/79 : 172.
- Décision du président de la chambre des représentants n° 1 du 27 mars 1979 portant nomination de M. Abdelaziz Bengelloun, en qualité de membre de la chambre constitutionnelle de la cour suprême. *BORM* (3465), 28/3/79 : 172.
- Décision du président de la chambre des représentants du 27 mars 1979 portant nomination de M. Mohamed M'Chich Alami, en qualité de membre de la chambre constitutionnelle de la cour suprême. *BORM* (3465), 28/3/79 : 172.
- Décision du président de la chambre des représentants n° 3 du 27 mars 1979, portant nomination de M. Bahaji Mohamed, en qualité de membre de la chambre constitutionnelle de la cour suprême. *BORM* (3465), 28/3/79 : 173.
- Domaine de la loi et du règlement. Application de l'article 47 de la constitution. Décision n° 14 du 3 mai 1979. *BORM* (3483), 1<sup>er</sup>/8/79 : 483.
- Chambre constitutionnelle de la cour suprême. Décision n° 14bis du 12/7/79; décision n° 15 du 12 juillet 1979; décision n° 16 du 12 juillet 1979; décision n° 17 du 24 juillet 1979; décision n° 20 du 20 septembre 1979. *BORM* (3492), 3/10/79 : 745 à 748.

#### B. - ORGANISATION JUDICIAIRE.

- Dahir n° 1-79-306 du 8 novembre 1979 portant promulgation de la loi n° 19-79 relative à l'organisation des barreaux et à l'exercice de la profession d'avocat. *BORM* (3499), 21/11/79 : 846.

Cette loi organise un système tout à fait comparable au système français de la loi n° 71-1130 du 31/12/1971.

- - Dahir n° 1-79-299 du 8 novembre 1979 portant promulgation de la loi n° 15-79 fixant, à titre transitoire, les conditions d'accès au corps de la magistrature. *BORM* (3501), 5/12/79 : 890.

#### SAHARA (cf. également POUVOIR ROYAL ET CONSEIL AD HOC).

- Texte de l'acte d'allégeance des habitants de la ville d'Ed-Dakhla et des tribus d'Oued Ed-Dahab présenté à Sa Majesté le roi Hassan II au palais royal de Rabat le mardi 14 août 1979. *BORM* (3490bis), 20/9/79 : 563.

#### TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES (cf. également FONCTION PUBLIQUE).

- Décret n° 2-78-622 du 23 avril 1979 fixant le taux d'allocations familiales servies par la caisse nationale de sécurité sociale. *BORM* (3469), 25/4/79 : 258.
- Décret n° 2-78-623 du 23 avril 1979 modifiant le décret n° 2-72-543 du 30 décembre 1972 fixant les taux des cotisations patronales et ouvrières à verser à la caisse nationale de sécurité sociale. *BORM* (3469), 25/4/79 : 258.

**VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE.****A. - ACADÉMIE.**

- Dahir n° 1-79-28 du 20 avril 1979 portant désignation des membres de la commission de la fondation de l'académie du royaume du Maroc. *BORM* (3479), 4/7/79 : 448.

**B. - MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES.**

- Décret n° 2-79-300 du 21 juin 1979 modifiant et complétant le décret n° 2-75-443 du 26 août 1975 relatif aux attributions et à l'organisation du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles. *BORM* (3480), 11/7/79 : 461.